

Sommaire :

- ENGRAIS STARTER SUR MAÏS : EST IL TOUJOURS JUSTIFIÉ ?
- BREIZH BOGAGE : LES PREMIÈRES PLANTATIONS DÈS L'HIVER PROCHAIN

rappels importants:

- Plan végétal pour l'environnement (PVE) :

Les exploitants intéressés par ce dispositif ont jusqu'au 15 mai 2011 pour déposer leur dossier au service de la DDTM.

(cf bulletin agricole N°1)

- Certiphyto :

Vous avez jusqu'au 30 juin 2011 pour bénéficier de la prise en charge des coûts de formation par le VIVEA. Le certificat délivré a une validité de 10ans. Passée cette date, la formation sera payante et le certificat valable 5 ans.

- Désherbage mécanique :

Vous souhaitez tester les outils de désherbage mécanique du maïs ?

Dans le cadre de démonstrations, le Syndicat vous permet de les tester sur vos parcelles et prend à sa charge les coûts de désherbages et de conseils techniques.

Pour plus d'informations, contactez le Syndicat.

ENGRAIS STARTER SUR MAÏS : EST IL TOUJOURS JUSTIFIÉ ?

Malgré un coût important, les apports d'engrais starter au semis sont généralisés. Ces apports sont-ils justifiés dans tous les cas ? Il apparaît important de bien comprendre son fonctionnement afin de raisonner son utilisation en fonction des conditions rencontrées, ainsi qu'au point de vue économique et environnemental.

COMMENT FONCTIONNE L'ENGRAIS STARTER ?

Son action est liée au **phosphore contenu dans l'engrais**, indépendamment de la teneur en phosphore du sol (le phosphore soluble de l'engrais est plus assimilable que le phosphore du sol pour les jeunes racines).

Cependant, peu mobile, le phosphore doit se trouver à proximité des racines. **Plus que la quantité, c'est donc avant tout la qualité de la localisation du starter qui fait son efficacité.** Il est donc essentiel de régler correctement les fertiliseurs du semoir (5cm à côté et 5cm en dessous) et ce qui permettra d'abaisser la dose.

Le principal effet du starter est **de compenser la différence de température entre le sol et l'air.** Plus le sol est froid et les conditions extérieures poussantes et plus le starter compensera les mauvaises conditions de croissance racinaire.

QUELS SONT SES INTÉRÊTS ?

Il améliore quasi systématiquement la précocité. Le démarrage est plus rapide et le maïs est plus vigoureux, avec une feuille de plus au stade 6/7 feuilles.

Le gain moyen de rendement généralement observé est d'1 tMS/ha. Cependant, cette différence peut se réduire voir disparaître à la récolte, le gain de rendement n'est pas systématique.

Plus qu'un gain de rendement, c'est surtout un gain de précocité qui est attendu.

L'intérêt économique du starter dépend donc à la fois du rendement supplémentaire réalisé et de son prix d'achat. Compte tenu de la tendance à la hausse de son prix d'achat, **la probabilité de le rentabiliser se réduit.** Il est donc nécessaire de l'utiliser à bon escient, voir de faire l'impasse lorsque les conditions nécessaires sont réunies.

QUELLES SONT LES CONDITIONS À RÉUNIR POUR FAIRE L'IMPASSE DU STARTER ?

- Corriger le pH s'il est inférieur à 6
- Rechercher une structure de sol favorable au développement racinaire (bien rappuyé et sans obstacles en profondeur)
- Privilégier des parcelles bien exposées
- Attendre d'avoir un sol suffisamment réchauffé pour semer. Viser fin avril-début mai.
- Choisir une variété avec une bonne vigueur au démarrage.



BREIZH BOCAGE : LES PREMIÈRES PLANTATIONS DÈS L'HIVER PROCHAIN

Élément patrimonial emblématique de nos paysages bretons, le bocage disparaît peu à peu. Pourtant il présente des atouts indéniables : protection contre le vent et l'ensoleillement excessif pour les troupeaux comme pour les cultures, augmentant ainsi le rendement et la production, abri pour les prédateurs des nuisibles, zone de rétention et de régulation des eaux, barrière au ruissellement et à l'érosion, source d'énergie pour ne citer que quelques uns.

C'est pour se réapproprié son intérêt et pour le reconstituer que le programme Breizh Bocage est lancé dans toute la Bretagne. Le parcellaire des exploitations a évolué, il importe de faire évoluer le bocage en conséquence. Le bocage est vivant, il doit être adapté à la structure des exploitations actuelles, mais il importe qu'il soit bien présent pour réduire les risques d'érosion et de ruissellement.

UNE PRISE EN CHARGE INTÉGRALE !

Lancé dans le cadre du projet Etat-Région 2007-2013, le programme Breizh Bocage soutient des actions collectives de reconstitution du bocage avec l'objectif principal d'améliorer la qualité de l'eau.



Financé à 90% par le Conseil régional, les conseils généraux, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et à 10% par le maître d'ouvrage local (Syndicat ou Communauté de Communes suivant les territoires), le programme **Breizh Bocage permet une prise en charge totale des dépenses** liées à la reconstitution du bocage : travaux du sol, fourniture de plants et paillage, plantation, entretien de croissance, talus, restauration de haies, travaux à vocation sylvicoles ... Ces aides s'adressent principalement aux agriculteurs, mais les communes et les particuliers peuvent aussi y prétendre sous certaines conditions.

Première étape préalable au déploiement du programme Breizh Bocage, l'étude bocagère réalisée en 2010 sur le territoire par le Syndicat a permis de caractériser nos haies comme majoritairement âgées, malades, discontinues et bien souvent déconnectées les unes des autres. Elle souligne l'urgence d'interven-

tion en termes de réimplantation et de rajeunissement. Elle délimite également une zone d'intervention prioritaire au vu de l'état du bocage et des risques liés à l'hydrographie et à la topographie. Les actions Breizh Bocage y seront menées en priorité.



Deuxième étape du programme, des rencontres individuelles avec chaque exploitant situé en zone prioritaire seront réalisées. L'objectif est d'établir dans un premier temps un diagnostic bocager individuel afin de déterminer les actions à mettre en œuvre en vue de son amélioration. Puis de définir avec l'exploitant les aménagements réalisables.

Les premières rencontres ont lieu actuellement sur la commune de la Baussaine, et suivront, d'ici à 2013, les autres communes classées prioritaires au titre de l'étude bocagère (Saint Judoce, Longaulnay, Tinténiac, Saint Domineuc, La Chapelle aux Filtzméens, Saint Thual, Pleugueneuc et Trévérien).

Les personnes ayant un projet de plantation mais qui ne sont pas en zone prioritaire peuvent contacter le syndicat du Linon afin de présenter leur projet. Les dossiers seront étudiés individuellement afin de déterminer s'ils peuvent intégrer le programme.

Une première phase de travaux sera lancée à l'automne.



La haie : refuge et source de nourriture pour oiseaux et insectes auxiliaires des cultures.

contact :

Nathalie Oliviero, animatrice coordinatrice
Nicolas Le Meil, animateur agricole/ bocage
Syndicat Intercommunal du Linon, 3 place de la marie
35190 La Chapelle aux Filtzméens
Tél : 02.99.45.39.33
Mail : bassin-linon@wanadoo.fr